

Végétalisation de façade

La Ville, en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, propose la réalisation d'une ou plusieurs fosse(s) pour végétaliser votre façade.

Création de la fosse par la MEL

Critères d'éligibilité

- La fosse doit être réalisée sur le domaine public (compétence MEL)
- Le trottoir doit mesurer minimum 160 cm de large (140 cm de passage obligatoire et 20 cm de fosse) et être libre de tout obstacle (potelet, zone de stationnement à cheval, ...)
- L'emplacement ne doit pas comporter de réseaux enterrés (vérification lors de l'instruction par la MEL)

Composition du dossier

- Le [formulaire](#) signé par le demandeur
- Une photo actuelle de la façade
- Une photo ou croquis de la façade et de profil signé par le demandeur reprenant l'emplacement exact des fosses avec les mesures

Ce dossier est a envoyé à la Transition écologique : [transition-ecologique@ville-lamadeleine \[dot\] fr](mailto:transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr)

Aide à la plantation par la Ville

A l'issue des travaux de création de fosse, la Ville subventionne le treillage et les plantes à hauteur de 50% et dans la limite de 300 €

Connaître les [modalités et déposer votre dossier de demande en ligne](#).

Le service Transition Écologique peut vous accompagner dans la réalisation du dossier (visite, conseils, plans, ...)

rgba(255,255,255,1)

Service transition écologique

France

[03 20 12 79 75](tel:0320127975)

transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier

[Formulaire de demande de création de fosse \(.pdf - 1.18 Mo\)](#)

Lire aussi

[Aide à la végétalisation de toiture](#)